

Six ans de légalisation : Les retombées économiques et sociales du secteur du cannabis au Canada

# Avis de non-responsabilité

Les estimations présentées dans ce document ont été fournies par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Deloitte » ou « nous ») à la Société ontarienne du cannabis aux fins de l'analyse des contributions économiques du secteur du cannabis à la province de l'Ontario et à l'économie nationale en général.

L'objectif de cette étude n'est pas de présenter une analyse coûts-avantages des investissements en capitaux de la Société ontarienne du cannabis ni d'une autre entité et n'est pas non plus de comparer l'incidence économique potentielle des activités de la Société ontarienne du cannabis et les répercussions possibles de l'utilisation d'autres ressources. Plus particulièrement, l'analyse ne tient pas compte des coûts d'opportunité liés à la poursuite d'activités d'investissement en capitaux, notamment les coûts d'opportunité pour la Société ontarienne du cannabis ou les autres parties prenantes.

Deloitte se dégage de toute responsabilité ou obligation à l'égard d'éventuelles pertes subies par toute partie par suite de la publication, de la distribution, de la reproduction ou de l'utilisation de cette analyse initiale d'une façon contraire aux fins auxquelles elle a été préparée. La présente analyse a été réalisée uniquement dans le but indiqué et ne doit pas être utilisée à d'autres fins. Aucune partie autre que la Société ontarienne du cannabis n'est autorisée à se fonder sur cette analyse à quelque fin que ce soit, et Deloitte décline toute responsabilité, obligation ou devoir de diligence à l'égard de toute partie autre que la Société ontarienne du cannabis. Le présent rapport et le produit de notre travail ne peuvent être inclus ou mentionnés dans aucun document public ou d'investissement sans le consentement préalable de Deloitte.

L'analyse est valable en date du 25 juillet 2025, et nous n'avons ni l'intention ni l'obligation d'informer quiconque d'un changement dans un fait ou une question touchant cette analyse dont nous pourrions avoir connaissance après la date des présentes. Pour préparer ce rapport, nous nous sommes appuyés sur des données historiques recueillies auprès de sources publiques. Les estimations présentées dans ce rapport sont soumises à la règle générale que les informations et les données fournies, obtenues de sources publiques ou qui nous ont été fournies par d'autres sources, sont exactes et fiables et sont également soumises à l'exactitude des différentes hypothèses décrites dans le rapport. Cependant, nous ne garantissons pas et ne certifions pas leur exactitude. Nous nous réservons le droit de modifier toute partie de notre rapport, ou les conclusions qui y sont formulées, dans le cas où des informations nouvelles ou modifiées nous seraient fournies après la date du présent rapport.

Sans limiter la portée de ce qui précède, si un fait ou un sujet influant sur notre analyse devait subir un changement important après cette date, nous nous réservons le droit de changer ou de modifier cette analyse, mais nous n'avons aucune obligation de le faire. Nos observations sont formulées en fonction des conditions de l'économie, du secteur, de la concurrence et du contexte commercial général à la date des présentes. Dans notre analyse, il se peut que nous ayons formulé des hypothèses relatives à l'état du secteur, à la conjoncture économique, au contexte commercial dans son ensemble et à d'autres facteurs dont bon nombre sont indépendants de notre volonté, notamment la réglementation de l'État et du secteur.

Aucun avis, aucune interprétation ou aucun conseil n'est prévu sur des questions qui nécessitent un avis juridique ou tout autre avis professionnel approprié. Il est entendu qu'un tel avis, qu'un tel conseil ou qu'une telle interprétation ont été, ou seront, obtenus auprès des personnes compétentes. Dans la mesure où des questions juridiques sont soulevées quant au respect des lois, règlements et politiques applicables, nous n'assumons aucune responsabilité à cet égard.

Nous estimons que notre analyse doit être considérée dans son ensemble et que l'examen sélectif d'une partie de cette analyse ou des facteurs examinés, sans tenir compte de l'ensemble des facteurs et de l'analyse, pourrait donner une idée trompeuse des questions liées au rapport. La modification de l'une ou l'autre des hypothèses posées ici et là dans le rapport pourrait avoir une incidence importante sur l'analyse qu'il contient. Si l'une des principales hypothèses est inexacte ou que les informations qui nous ont été fournies sont erronées ou non fidèles à la réalité, les analyses exprimées dans le rapport pourraient être fort différentes.

# Table des matières

Sommaire exécutif	04
Introduction	06
Retombées économiques à l'échelle nationale et provinciale	10
Étude de cas – Impact du cannabis légal sur les économies locales : Mississauga	13
Au-delà des retombées économiques quantifiées	17
Diversité, équité et inclusion au sein du secteur canadien du cannabis	20
Participation des Autochtones dans le secteur du cannabis	22
Étude de cas – The Reef Store By The Lake	25
Méthodologie et notes	27

# Sommaire exécutif



# Ontario



## Retombées économiques du secteur du cannabis sur l'économie de l'Ontario (2018-2024)

Ventes

11,0 G\$



PIB

23,1 G\$



Emploi (nombre annuel moyen d'ETP)

31 900



Revenus du travail

14,0 G\$



Recettes fiscales

5,3 G\$

Dépenses d'investissement

11,6 G\$

# Canada



## Retombées économiques du secteur du cannabis sur l'économie du Canada (2018-2024)

Ventes

28,7 G\$



PIB

76,5 G\$



Emploi (nombre annuel moyen d'ETP)

98 200



Revenus du travail

43,0 G\$



Recettes fiscales

29,6 G\$

Dépenses d'investissement

42,0 G\$

Note: Les chiffres relatifs aux retombées économiques présentées englobent les contributions des secteurs du cannabis médical et récréatif.

# Introduction



## Six ans après la légalisation du cannabis récréatif au Canada, le secteur du cannabis, en constante évolution, joue un rôle important dans la croissance économique du pays.

En 2021, la Société ontarienne du cannabis (OCS) a collaboré avec Deloitte afin de produire son premier rapport sur les retombées économiques et sociales, [Un secteur laisse sa marque](#), qui évaluait les contributions du secteur du cannabis légal aux économies de l'Ontario et du Canada, trois ans après la légalisation de celui-ci. Ensemble, Deloitte et l'OCS ont recueilli et analysé les données du secteur, et estimé les contributions directes, indirectes et induites du secteur du cannabis, qui comprend les cultivateurs, les transformateurs, les détenteurs de permis de vente de cannabis médicinal et les détaillants, depuis le début de la légalisation jusqu'à la fin de 2021.

Ce rapport s'appuie sur les conclusions du premier rapport afin d'évaluer l'impact de l'industrie légale du cannabis six ans après la légalisation.

Dans ce récent rapport, nous fournissons des estimations sur les contributions économiques directes, indirectes et induites du secteur du cannabis, depuis la légalisation en 2018 jusqu'en 2024, en nous concentrant sur le cannabis vendu aux ménages à des fins médicales et récréatives au Canada. Cette analyse inclut encore les cultivateurs, les transformateurs, les détenteurs de permis de vente de cannabis médicinal et les détaillants, mais elle exclut l'incidence économique des exportations et des stocks des producteurs détenteurs de permis.

Notre analyse a révélé que le secteur du cannabis canadien a considérablement contribué à l'économie du Canada et de l'Ontario entre 2018 et 2024. Pendant cette période de six ans, **le secteur a investi 42,0 milliards de dollars en dépenses en immobilisations et généré 28,7 milliards de dollars de ventes à l'échelle du pays**, principalement grâce aux ventes de produits de cannabis à usage

récréatif. Dans l'ensemble, depuis la légalisation en 2018, **le secteur du cannabis a contribué au produit intérieur brut (PIB) du Canada à la hauteur de 76,5 milliards de dollars** – et pour **23,1 milliards de dollars au PIB de l'Ontario**.

De plus, le secteur **a maintenu environ 98 200 emplois annuellement dans l'ensemble du pays et 31 900 emplois en Ontario**. Sur six ans, le secteur **a permis au Canada de récolter 29,6 milliards de dollars en recettes fiscales, et 5,3 milliards de dollars en recettes fiscales en Ontario**.

Le présent rapport examine également l'influence du marché légal du cannabis sur les économies locales, en présentant une étude de cas sur la Ville de Mississauga, qui a choisi d'autoriser les magasins légaux de cannabis en 2023. L'analyse se penche sur les conséquences pour la Ville et examine les effets sur les habitudes de consommation et le marché illicite.

En outre, le rapport met en évidence les retombées socioéconomiques plus vastes associées au secteur, et présente une vue d'ensemble de la participation des groupes en quête d'équité et de la représentation des Autochtones au sein du secteur.

Notre analyse révèle la croissance continue du secteur du cannabis au Canada, son incidence économique substantielle sur les économies, tant au Canada qu'en Ontario, et son potentiel à favoriser la croissance économique des communautés autochtones et des groupes en quête d'équité.

## Vue d'ensemble du secteur du cannabis

En octobre 2018, le gouvernement fédéral canadien a légalisé l'usage du cannabis récréatif pour les adultes afin de protéger la santé et la sécurité de l'ensemble de la population canadienne et d'en freiner le commerce illicite<sup>1</sup>. Six ans plus tard, en 2024, le secteur du cannabis continue de se développer, d'offrir aux consommateurs des options de vente au détail légales et sûres, de supplanter le marché clandestin et de réaliser les ventes et la croissance économique qui en découlent dans l'ensemble de l'économie canadienne<sup>2,3,4</sup>.

### Des ventes soutenues

Après la légalisation du cannabis, le secteur a enregistré des ventes importantes et une croissance notable au cours de la plupart des années. Au Canada, les ventes totales de cannabis ont considérablement augmenté entre 2018 et 2024, ayant été multipliées par plus de six au cours de cette période, passant d'un montant estimé à 0,9 milliard de dollars à 5,8 milliards de dollars<sup>5</sup>. Cette croissance est principalement attribuable aux ventes légales de cannabis récréatif, les ventes de cannabis médicinal ayant reculé depuis la légalisation. Au cours de la période de six ans, le secteur a généré des ventes estimées à 28,7 milliards de dollars à l'échelle nationale, et les ventes de cannabis à usage récréatif ont représenté une part importante (86,6 %)<sup>6</sup>. En Ontario, une tendance similaire a été observée : des ventes légales de cannabis à usage récréatif et médicinal estimées à 11,0 milliards de dollars ont été enregistrées dans la province entre 2018 et 2024, ce qui représente 38,4 % du marché national.



**28,7 G\$**

Ventes de cannabis au Canada 2018-2024  
86,6% concernent le cannabis récréatif

Figure 1 : Ventes de cannabis récréatif et médicinal au Canada (en \$ de 2024)

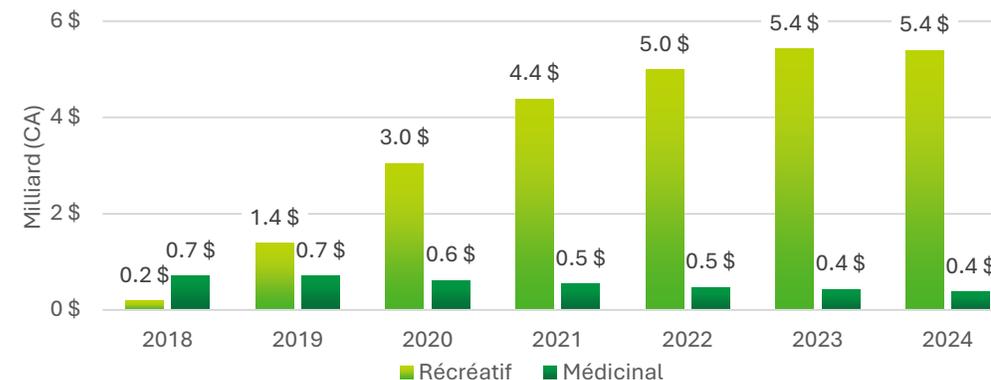
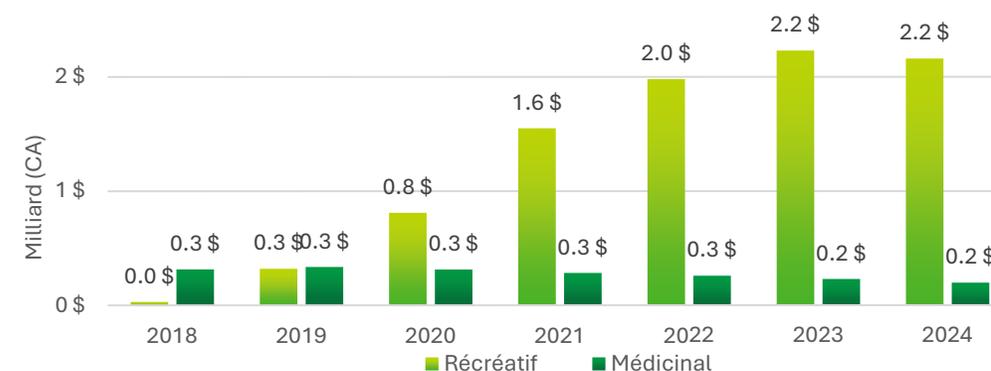


Figure 2 : Ventes de cannabis récréatif et médicinal en Ontario (en \$ de 2024)



Depuis la légalisation, les revenus générés par le cannabis ont augmenté au Canada et en Ontario, les ventes cumulatives à l'échelle nationale étant estimées à 28,7 milliards de dollars—soit une multiplication par 25 en six ans. Cette hausse des revenus est principalement attribuable au secteur du cannabis récréatif, qui représente environ 87 % des ventes totales de cannabis au Canada en 2024, contre 20 % en 2018. Tandis que les ventes à des fins médicales sont demeurées relativement stables depuis la légalisation, la croissance des ventes récréatives s'explique en partie par le succès du secteur réglementé à détourner les consommateurs du marché illicite.

Sources : Statistique Canada; analyse de Deloitte | Les chiffres sont arrondis | Dollars de 2024.

## Évolution de la dynamique d'investissement

Au cours des trois années suivant la légalisation du cannabis, le secteur a effectué d'importantes dépenses d'investissement pour consolider ses assises, notamment dans l'immobilier et les infrastructures (par exemple, serres, systèmes d'irrigation et équipement d'emballage) afin de construire et de rénover des installations de production. Toutefois, au cours des années suivantes, les dépenses en capital ont considérablement ralenti, en raison de la disponibilité limitée des capitaux et d'un virage stratégique visant à maximiser la rentabilité.

Au cours des six dernières années, les dépenses d'investissement totales ont atteint un montant estimé à 42,0 milliards de dollars à l'échelle nationale, avec des dépenses de 11,6 milliards de dollars en Ontario seulement<sup>7</sup>.



**42,0 G\$**

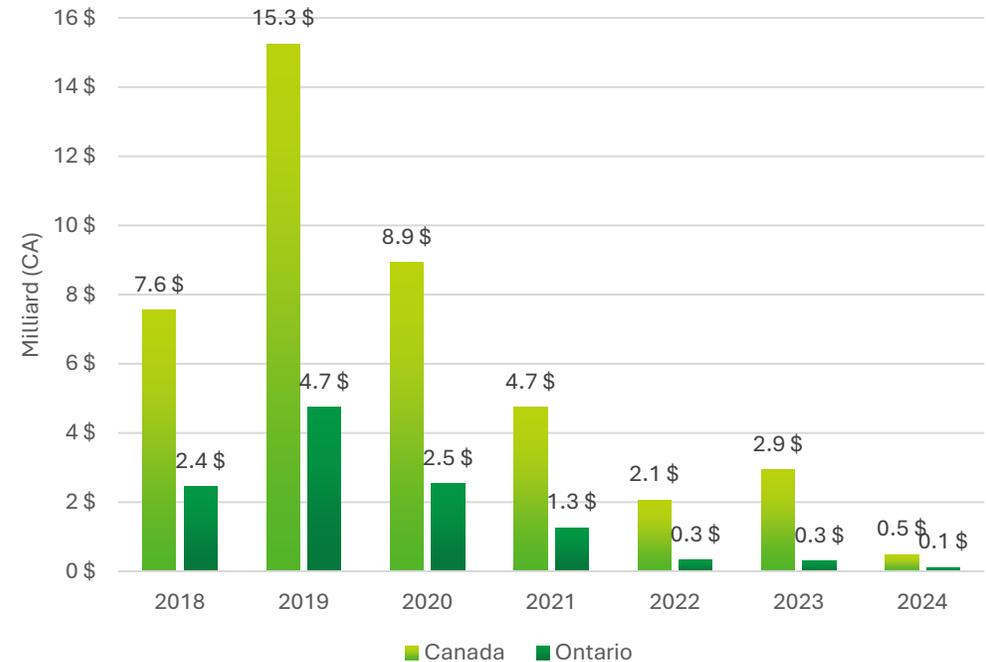
Dépenses d'investissement au Canada 2018-2024



**11,6 G\$**

Dépenses d'investissement en Ontario 2018-2024

Figure 3 : Dépenses d'investissement effectuées par le secteur du cannabis au Canada et en Ontario



Après la légalisation, d'importantes dépenses d'investissement ont été engagées pour mettre en place le secteur du cannabis, générant une forte demande dans l'ensemble de l'économie du Canada et de l'Ontario. Depuis 2021, la disponibilité réduite de capitaux et le passage à la rentabilité ont fait diminuer les investissements dans le secteur.

Sources : Statistique Canada; analyse de Deloitte | Les chiffres sont arrondis | Dollars de 2024.

# Retombées économiques à l'échelle nationale et provinciale



## Apport de 76,5 milliards de dollars au PIB au Canada

En tenant compte de l'activité économique directe, indirecte et induite, sur une base cumulative, le secteur a contribué au PIB du Canada à la hauteur d'un montant estimé à 76,5 milliards de dollars depuis la légalisation. De ce montant, 43,0 milliards de dollars sont des revenus de travail, soutenant directement et indirectement environ 98 200 emplois par année (en moyenne sur la période de six ans). Sur une base cumulative, le secteur soutient directement environ 22 900 emplois par année, en moyenne, sur la période de six ans.

En Ontario, on estime que le secteur du cannabis a généré un apport de 23,1 milliards de dollars au PIB de la province pendant la période couverte. De ce montant, environ 14,0 milliards de dollars sont des revenus de travail, soutenant directement et indirectement 31 900 emplois par année, en moyenne, sur la période de six ans. Sur une base cumulative, le secteur soutient directement environ 8 600 emplois par année, en moyenne, sur la période de six ans. Cela signifie qu'environ un emploi sur trois directement soutenu par le secteur canadien du cannabis est situé en Ontario.

La contribution économique du secteur du cannabis aux économies du Canada et de l'Ontario peut également être exprimée comme suit : pour chaque dollar de revenu, le secteur ajoute environ 1,08 \$ au PIB du Canada et 1,01 \$ au PIB de l'Ontario. Pour chaque million de dollars de revenu, le secteur du cannabis maintient environ deux emplois au Canada et en Ontario.

Figure 4 : Retombées économiques du secteur canadien du cannabis | 2018-2024

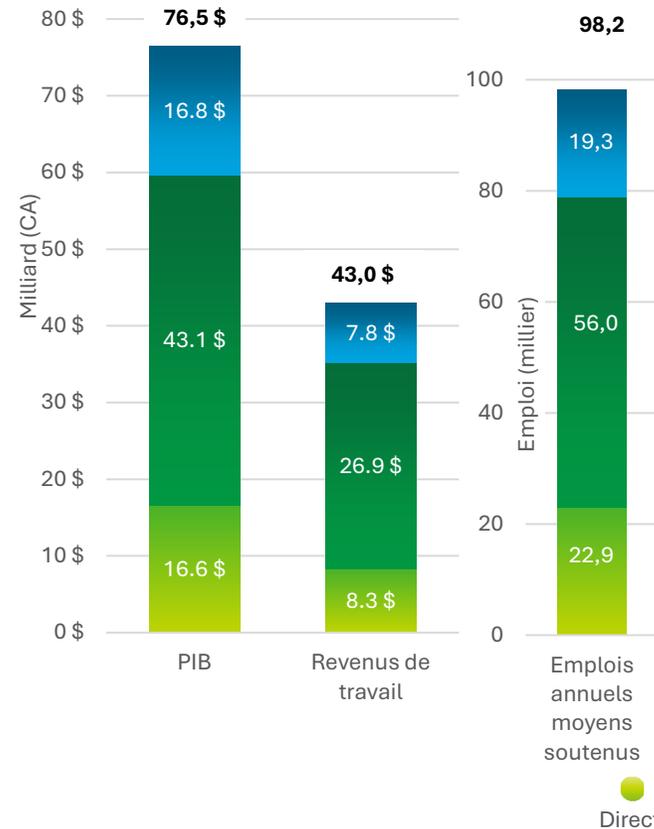
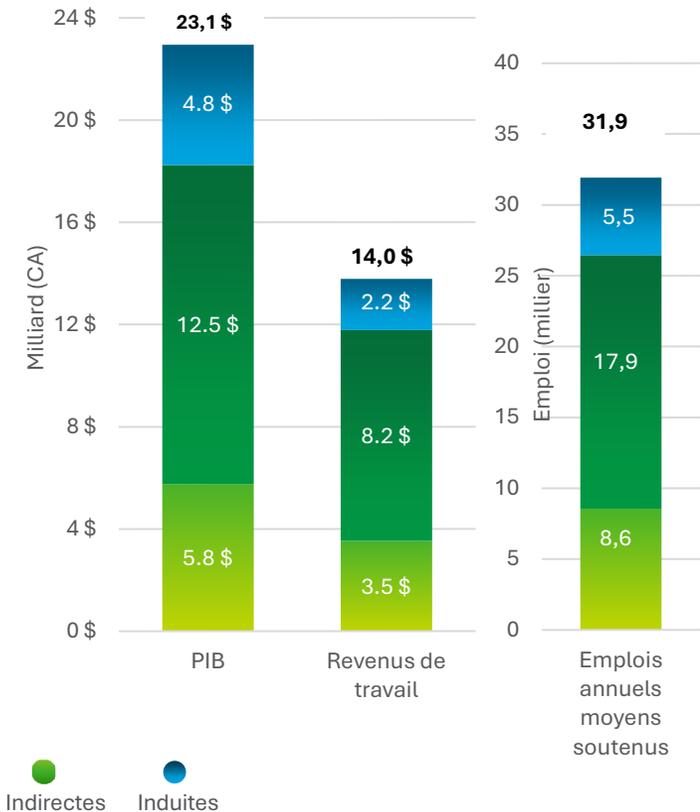


Figure 5 : Retombées économiques du secteur ontarien du cannabis | 2018-2024



**Note :** Les retombées indirectes du secteur sont plus importantes que ses retombées directes en raison des importantes dépenses d'investissement liées à la construction et à la rénovation dans le cadre d'activités connexes.

Sources : Statistique Canada; analyse de Deloitte | Les chiffres sont arrondis | Dollars de 2024.

## Des recettes fiscales de 29,6 milliards de dollars

Le secteur du cannabis continue de générer des recettes fiscales importantes pour le Canada et l'Ontario six ans après sa légalisation en 2018. Dans l'ensemble, le secteur du cannabis a permis de récolter un montant estimé à 29,6 milliards de dollars en recettes fiscales à l'échelle canadienne, et 5,3 milliards de dollars en recettes fiscales en Ontario entre 2018 et 2024. Cet afflux de recettes fiscales joue un rôle crucial en contribuant au financement des priorités, telles que les services publics et les infrastructures, pour les collectivités à l'échelle nationale et en Ontario.

Dans tout le Canada, les dépenses des détaillants et des producteurs ont généré 3,6 milliards de dollars en impôts directs, 10,5 milliards de dollars en impôts indirects, et 6,6 milliards de dollars en impôts induits. De plus, les achats des consommateurs ont généré 8,9 milliards de dollars en taxes de vente et en taxes d'accise.

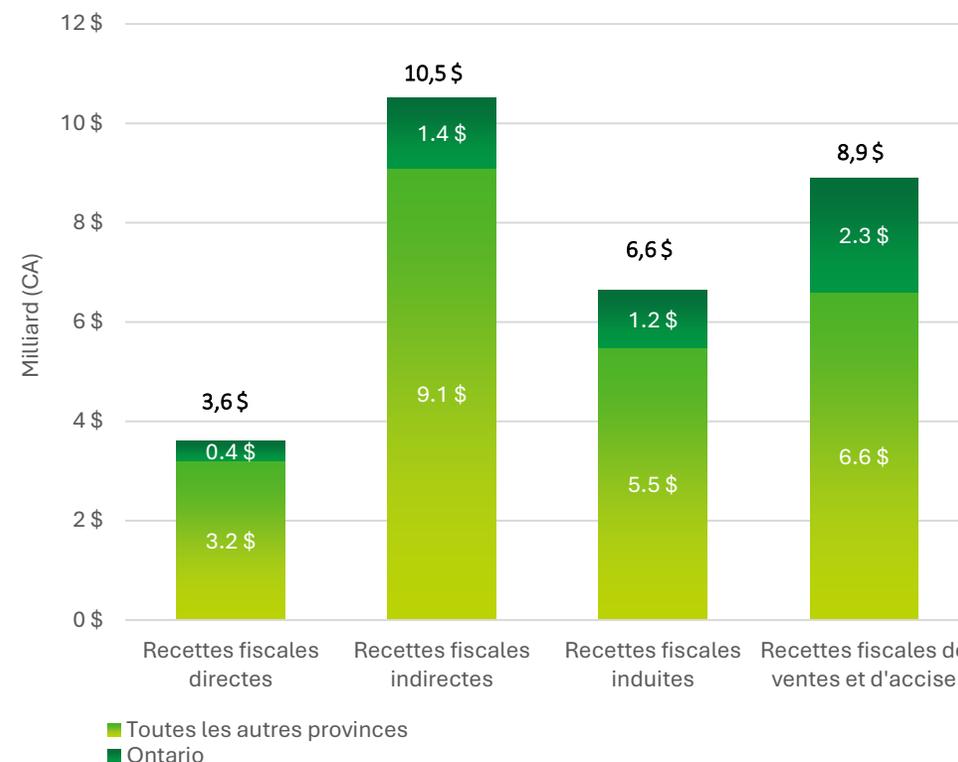
En Ontario, les détaillants et les producteurs de cannabis ont généré environ 0,4 milliard de dollars en impôts directs, 1,4 milliard en impôts indirects et 1,2 milliard en impôts induits, tandis que les achats des consommateurs et les dépenses des producteurs de cannabis ont généré 2,3 milliards de dollars en taxes de vente et en taxes d'accise.



### 5,3 G\$

Recettes fiscales générées par le secteur du cannabis au moyen de taxes à l'échelle locale et provinciale en Ontario 2018-2024

Figure 6 : Recettes fiscales générées par le secteur canadien du cannabis | 2018-2024



**Note :** Les recettes fiscales directes et indirectes découlent des contributions économiques directes ou indirectes aux revenus gouvernementaux et ne devraient pas être interprétées comme toute forme d'impôts directs ou indirects. Des informations supplémentaires concernant les définitions sont disponibles à la page 28 de ce rapport.

Sources : Statistique Canada; analyse de Deloitte | Les chiffres sont arrondis | Dollars de 2024.

**Étude de cas – Impact du  
cannabis légal sur les  
économies locales:  
Mississauga**

## Étude de cas – Impact du cannabis légal sur les économies locales: Mississauga

Avec la légalisation du cannabis récréatif, les gouvernements provinciaux ont pu réglementer sa vente au détail, en choisissant entre des magasins privés et des modèles gérés par l'État. L'Ontario a initialement adopté une approche gouvernementale par le biais de la Société ontarienne de vente du cannabis.

En avril 2019, la province a adopté une nouvelle approche, autorisant les magasins privés de vente au détail de cannabis et offrant aux municipalités la possibilité « d'adhérer » à ce nouveau modèle. Ce changement reflète une démarche stratégique visant à soutenir un système de vente au détail privé sûr par le biais d'un modèle de vente en gros géré par le gouvernement, tout en détournant les ventes du marché illicite.

À cette époque, la Ville de Mississauga a choisi de ne pas adhérer au nouveau modèle, faisant état de préoccupations majeures quant à l'évolution rapide du modèle de vente au détail du cannabis et au manque de capacité de supervision au niveau municipal<sup>8</sup>.

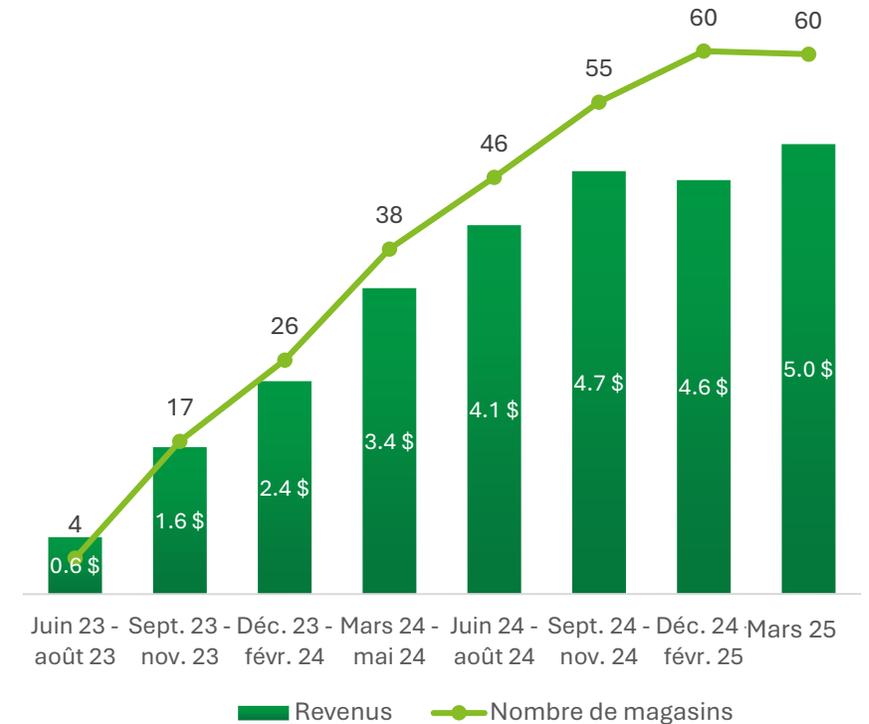
Quatre ans plus tard, en avril 2023, Mississauga a choisi d'adhérer au modèle, autorisant ainsi les détaillants légaux de cannabis. Cette décision a été motivée par des preuves de résultats positifs observés dans d'autres municipalités ainsi que par une volonté stratégique de démanteler le marché illicite persistant, qui était plus répandu parmi les résidents de Mississauga que chez ceux des municipalités ayant déjà adhéré<sup>9,10,11</sup>.

À la même période, d'autres municipalités, notamment Ingersoll, Muskoka Lakes et Chapleau, ont également choisi d'adhérer, portant ainsi à 392 le nombre total de municipalités ontariennes autorisant les détaillants légaux de cannabis, soit environ 94 % de la province<sup>12</sup>. Mississauga, en tant que l'une des plus grandes municipalités à avoir récemment adhéré et disposant de données détaillées avant et après la décision, a ainsi offert un cadre particulièrement pertinent pour l'évaluation approfondie des effets et des retombées de cette mesure.

### Une croissance rapide vers la maturité

Au cours de la première année suivant la décision de Mississauga d'autoriser les commerces de détail de cannabis légal, environ 40 magasins ont ouvert leurs portes, générant collectivement 24,1 millions de dollars en ventes en gros<sup>13</sup>.

Figure 7 : Nombre de magasins et ventes à Mississauga – moyenne sur trois mois



Juin 23 - août 23  
Sept. 23 - nov. 23  
Déc. 23 - févr. 24  
Mars 24 - mai 24  
Juin 24 - août 24  
Sept. 24 - nov. 24  
Déc. 24 - févr. 25  
Mars 25

Revenus Nombre de magasins

**Note :** Un magasin est comptabilisé s'il a à la fois adhéré au modèle et passé une commande auprès d'OCS.

Source : Société ontarienne du cannabis | Dollars non ajustés.

En mars 2025, ce nombre avait augmenté pour atteindre environ 60 magasins. Entre juin 2023 et mars 2025, les ventes en gros cumulées de l'OCS aux détaillants de cannabis de Mississauga ont dépassé 69,0 millions de dollars<sup>14</sup>. Cette trajectoire de croissance, tant en nombre de magasins qu'en volume des ventes en gros, témoigne d'une forte demande des consommateurs et met en lumière l'intérêt stratégique de soutenir les entreprises locales au sein de l'industrie du cannabis.

Récemment, le rythme d'ouverture de nouveaux magasins a montré des signes de stabilisation, laissant supposer que l'industrie privée du commerce de détail du cannabis à Mississauga pourrait atteindre un certain équilibre. Cette phase de croissance plus modérée reflète un marché qui s'est potentiellement adapté à la demande des consommateurs.

Depuis décembre 2024, la Ville accueille également cinq entreprises de fabrication, soit 9 % de l'ensemble des entreprises de fabrication de cannabis en Ontario<sup>15</sup>. Cette concentration vient renforcer le rôle de Mississauga dans la chaîne régionale d'approvisionnement en cannabis, ce qui favorise la diversification de l'économie locale et le développement industriel<sup>16</sup>.

L'expansion du secteur du cannabis à Mississauga joue un rôle crucial dans le renforcement de l'économie municipale, en plus d'offrir des avantages plus étendus à la collectivité. Les magasins de détail contribuent à la création d'emplois locaux et génèrent des revenus municipaux essentiels, lesquels pourraient soutenir le développement de l'infrastructure locale et la prestation de services essentiels.

En outre, la croissance de la fabrication de cannabis favorise la diversification industrielle, réduisant potentiellement la dépendance à l'égard des secteurs traditionnels et renforçant la résilience économique. Cette diversification pourrait attirer les investissements et faire de Mississauga un acteur influent de l'évolution du secteur du cannabis à l'échelle provinciale et nationale, soutenant potentiellement ainsi sa compétitivité et sa stabilité économique.

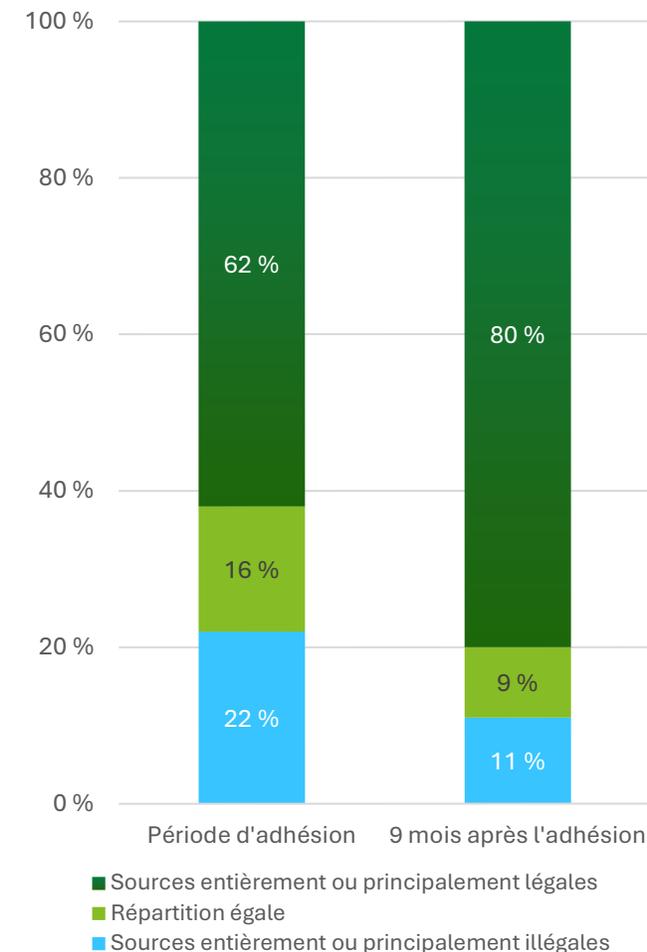
### Faciliter la transition des marchés clandestins vers les marchés légaux du cannabis

Malgré la légalisation du cannabis et les efforts concertés pour promouvoir une consommation sécuritaire grâce à des produits réglementés et de qualité contrôlée, le marché illicite du cannabis demeure une préoccupation majeure. En Ontario, l'OCS estime qu'en 2024-2025, 27,8 % des ventes continuent de se faire sur le marché illicite<sup>17</sup>.

De récentes études menées dans la Ville de Mississauga, portant sur les périodes précédant et suivant la phase d'adhésion, suggèrent que l'établissement de magasins privés de vente au détail légaux pourrait grandement contribuer à réduire l'incidence de ventes illicites.

Un sondage réalisé au printemps 2023 auprès des résidents de Mississauga âgés de 19 ans et plus ayant consommé du cannabis au cours des 12 mois précédents a révélé que plus de 62 % d'entre eux avaient acheté du cannabis auprès de sources entièrement ou principalement légales, 22 % auprès de sources entièrement ou principalement illégales, et environ 16 % auprès d'une combinaison des deux<sup>18</sup>.

Figure 8 : Achat de cannabis auprès de sources légales et illégales à Mississauga



Source : OCS

Un sondage de suivi, réalisé neuf mois après la décision de Mississauga d'adhérer au programme, a révélé un changement important : 80 % des consommateurs achetaient sur le marché légal, tandis que ceux qui achetaient auprès de sources illégales n'étaient plus que 11 %<sup>19</sup>.

Ces résultats semblent indiquer que l'introduction de détaillants légaux dans les collectivités qui ne participaient pas auparavant au marché légal a un effet significatif sur les habitudes des consommateurs, les orientant de manière efficace vers le marché légal et les éloignant du marché illicite.

Cette tendance est davantage accentuée par d'autres résultats de l'étude, qui montrent que les magasins de détail légaux demeurent le canal de prédilection, surpassant les alternatives légales (p. ex., site web de détaillant légal, OCS.ca) et illégales (p. ex., revendeurs illégaux, sites web illicites) pour l'achat de cannabis et de produits du cannabis. Avant comme après la décision d'adhésion de Mississauga, environ 42 % des consommateurs de la ville ont acheté une partie ou la totalité de leurs produits de cannabis dans des magasins de détail. À la suite de la décision d'adhérer, tous les autres canaux, y compris les sites web légaux et les sources illicites, ont enregistré une diminution significative<sup>20</sup>. Avant l'adhésion municipale, de nombreux résidents de Mississauga déclaraient s'approvisionner auprès de détaillants légaux situés dans d'autres municipalités ayant déjà adhéré.

## **Des habitudes de consommation stables malgré l'expansion des**

### **magasins de détail légaux**

Depuis la décision de la Ville de Mississauga d'autoriser les magasins de détail de cannabis, les habitudes de consommation des résidents sont restées remarquablement stables.

Les sondages menés auprès des résidents âgés de 19 ans et plus, tant avant qu'après la décision d'adhésion, indiquent que cela a eu une incidence minimale sur les taux de consommation globaux. Au printemps 2023, avant la l'adhésion, environ 40 % des personnes interrogées ont déclaré avoir consommé du cannabis au cours de l'année écoulée<sup>21</sup>. Cette proportion est restée stable, à 39 %, neuf mois après l'ouverture des magasins de détail légaux.

En outre, les habitudes de consommation et d'achat des consommateurs de cannabis ont présenté des tendances constantes, qui ne semblent pas avoir été affectées par la disponibilité accrue dans les magasins de vente au détail. Ces chiffres soulignent que la présence de magasins de détail locaux n'a pas influencé ni modifié de manière importante les habitudes de consommation des habitants de la ville.

Cette analyse souligne que la présence de magasins de détail à Mississauga en avril 2023 a eu des répercussions sur le paysage économique de la Ville, en favorisant la croissance des entreprises et en générant des revenus municipaux. Bien que les habitudes de consommation des résidents soient restées stables, le passage à des options de vente au détail légales a permis de détourner des ventes du marché illicite, améliorant ainsi la sécurité des consommateurs.



# Au-delà des retombées économiques quantifiées



En plus de stimuler les économies de l'Ontario et du Canada en favorisant la croissance du PIB, la création d'emplois et les recettes fiscales, le secteur du cannabis génère toute une série de retombées socioéconomiques. Quelques-unes de ces importantes retombées sont décrites ci-dessous.

## **Stimuler la croissance économique dans l'ensemble des secteurs**

Le secteur du cannabis s'est révélé être un catalyseur de croissance pour de nombreux secteurs de l'économie. Il alimente la demande de services publics tels que l'électricité et le gaz naturel, essentiels à la production dans les installations de l'Ontario et du Canada. De plus, pour acheminer les produits – y compris les fleurs de cannabis séchées, les extraits, les produits comestibles et autres produits du cannabis –, des producteurs aux consommateurs, le secteur s'appuie sur les secteurs du transport et de l'entreposage pour assurer une distribution efficace. Le secteur du cannabis soutient également les secteurs de la finance et de l'assurance, ainsi que des services professionnels, en raison de ses besoins en services juridiques, en publicité, en relations publiques et en services connexes pour soutenir les investisseurs dans le secteur du cannabis et l'ensemble des activités commerciales<sup>22</sup>. À cet égard, le secteur du cannabis encourage les partenariats intersectoriels et ouvre de nouvelles perspectives pour la croissance économique à long terme au Canada.

## **Favoriser la croissance mondiale en tant que leader du secteur du cannabis**

L'optimisation des opérations et la promotion de l'innovation seront

essentielles pour accroître la productivité de l'industrie du cannabis et permettre au Canada de conserver un avantage concurrentiel dans un secteur mondial en pleine transformation.

Le Canada fait figure de leader mondial dans le secteur du cannabis, étant le premier pays membre de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à avoir légalisé le cannabis récréatif et disposant du plus grand marché national de légal de cannabis. Avec des ventes de 5,9 milliards de dollars en 2023, le cannabis canadien est le deuxième marché mondial en importance, derrière les États-Unis, dont les ventes totales ont atteint 38 milliards de dollars cette même année. En dehors du Canada et des États-Unis, le marché mondial est encore relativement inexploité, avec seulement 3,1 milliards de dollars sur les 47 milliards de dollars de ventes totales (en dollars de 2024). Ainsi, alors que de plus en plus de pays s'orientent vers la légalisation (p. ex. l'Allemagne, la France et le Mexique), le Canada a une occasion unique d'être un exemple à suivre pour les marchés émergents en matière de politiques, de recherche et d'autres domaines liés au cannabis, en tant qu'acteur clé du marché mondial<sup>23,24,25</sup>.

## **Soutenir l'innovation et le développement technologique**

Six ans après la légalisation, le marché continue d'évoluer, créant des occasions pour les investisseurs dotés de stratégies novatrices et fondées sur une recherche approfondie pour générer de la valeur et stimuler la croissance<sup>26,27</sup>. Plusieurs entreprises misent sur des approches novatrices pour améliorer la production de cannabis, le rendement des cultures et l'efficacité globale des opérations.

Un exemple notable est l'utilisation de techniques d'agriculture de précision, telles que l'imagerie satellitaire et les capteurs embarqués sur drones, qui fournissent des informations en temps réel sur la santé des cultures et le niveau d'humidité des sols. De plus, l'utilisation de l'éclairage à DEL et des systèmes de contrôle climatique est également mise en œuvre afin d'optimiser les conditions de croissance et d'améliorer la qualité des récoltes de cannabis<sup>29</sup>.

Ensemble, ces méthodes offrent le potentiel non seulement de faire progresser les pratiques de culture du cannabis, mais aussi de créer de nouvelles opportunités pour le secteur agricole canadien.

## Transition d'un marché illicite à un marché légal

La légalisation du cannabis au Canada a fourni une occasion unique de faire passer les activités du marché illicite à un secteur réglementé qui donne la priorité à la sécurité publique et à une consommation responsable de cannabis. Le gouvernement fédéral a mis en place et supervise actuellement les mesures de protection suivantes : exigences en matière de licences pour les producteurs et les détaillants, types de produits disponibles à la vente, exigences en matière d'emballage et d'étiquetage, de tests obligatoires et de limites de puissance des produits.

Par ailleurs, les gouvernements fédéral et provinciaux ont mis en œuvre des stratégies pour lutter contre le marché illicite du cannabis et donner aux consommateurs adultes la possibilité d'acheter du cannabis auprès de détaillants et de producteurs autorisés<sup>30,31</sup>. Depuis la légalisation du cannabis récréatif au Canada, le nombre de magasins de cannabis légaux a augmenté pour atteindre plus de 3 000 magasins (en décembre 2024), contre moins de 200 magasins à la fin de l'année 2018<sup>32</sup>.

L'amélioration de l'accès à des produits réglementés s'est traduite par une plus grande partie des consommateurs canadiens de cannabis se procurant leurs produits auprès d'une source légale et cessant de dépendre du marché illicite.

Selon l'Enquête canadienne sur le cannabis de 2023, 73 % des consommateurs de cannabis ont déclaré avoir obtenu au moins une partie du cannabis qu'ils ont consommé auprès d'une source légale au cours des 12 derniers mois, contre 64 % en 2021 et 37 % en 2019<sup>33</sup>.

De plus, au quatrième trimestre 2024, plus de 70,1 % de la valeur totale du cannabis médical et récréatif consommé au Canada provenait d'un détaillant ou d'un producteur autorisé, soit une augmentation par rapport aux 21,6 % enregistrés au quatrième trimestre de 2018, après la légalisation du cannabis récréatif<sup>34</sup>.



# Diversité, équité et inclusion au sein du secteur canadien du cannabis

## Six années se sont écoulés depuis la légalisation du cannabis au Canada, et le secteur pourrait bénéficier de davantage de mesures visant à refléter la diversité de la population canadienne.

En 2020, une étude portant sur les producteurs titulaires de licences divulgués publiquement a mis en lumière la composition du secteur du cannabis, révélant que 72 % des cadres supérieurs et des administrateurs étaient des hommes blancs, 12 % étaient des femmes et que seulement 16 % étaient des personnes non blanches<sup>35</sup>. Ces données illustrent la sous-représentation des personnes non blanches dans le secteur du cannabis, alors qu'elles constituaient environ 30 % de la population selon le recensement de 2021<sup>36</sup>.

Bien que peu de recherches aient été effectuées depuis l'étude de 2020, une récente enquête menée en 2021 par le *Centre for Drug Policy Evaluation*, s'appuyant sur une enquête de Santé Canada auprès des producteurs titulaires de licence, a révélé que seulement 13 % des répondants indiquaient que la majorité des postes de direction au sein de leur organisation étaient occupés par des femmes. Par ailleurs, les études récentes manquent de données exhaustives sur la représentation d'autres groupes en quête d'équité, de sorte qu'il est difficile d'évaluer comment leur participation dans le secteur a évolué au cours des six dernières années<sup>37,38</sup>. Il sera essentiel de combler ces lacunes en matière de données pour évaluer avec précision les répercussions des mesures en matière de diversité et d'inclusion.

Le parcours vers la création et le maintien d'une entreprise dans le secteur du cannabis peut s'avérer difficile, en particulier pour les groupes en quête d'équité. Des entrevues avec les producteurs et les détaillants de cannabis ont révélé que le principal obstacle restait l'accès limité au capital<sup>39</sup>. Le démarrage et le maintien d'une entreprise de cannabis dans un secteur qui se consolide rapidement et qui voit émerger de grands acteurs requièrent d'importants investissements financiers. Les coûts d'entrée élevés et les longues procédures administratives pour obtenir une licence de production nécessitent un accès à des fonds substantiels et durables. Le système bancaire canadien tardant encore à soutenir l'industrie du cannabis, les acteurs du secteur se tournent souvent vers des capitaux privés, qui peuvent être moins accessibles aux entrepreneurs issus de groupes en quête d'équité<sup>40,41</sup>.

Au sein des entreprises de cannabis, l'emploi tend à refléter des pratiques similaires à celles d'industries plus établies, qui s'efforcent encore d'accroître la diversité de leur main-d'œuvre.

Les gouvernements et entités provinciaux, notamment l'Ontario et la Colombie-Britannique, ainsi que le gouvernement fédéral, ont lancé des initiatives visant à améliorer la représentation des groupes en quête d'équité. Pour continuer à progresser vers une industrie canadienne du cannabis plus inclusive et équitable, les efforts doivent se concentrer sur un engagement accru des groupes en quête d'équité afin de renforcer les initiatives actuelles en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité. En poursuivant l'identification, la compréhension et la résolution des obstacles existants grâce à la recherche, à l'analyse et à l'élaboration de politiques, l'industrie pourra favoriser un environnement plus inclusif et représentatif pour tous.



# Participation des Autochtones dans le secteur du cannabis



## Une relation en évolution avec le cannabis

Historiquement, certaines communautés autochtones du Canada ont utilisé la plante de cannabis à des fins médicinales et cérémonielles. Cette relation avec la plante était ancrée tant dans les pratiques de guérison, que dans la tradition et le patrimoine culturel<sup>42</sup>.

Cependant, l'interdiction de vente et de consommation de cannabis, qui s'est étendue sur plusieurs décennies, a profondément modifié ce rapport à la plante. La criminalisation du cannabis a conduit à des poursuites et à des incarcérations excessives de personnes autochtones, exacerbant les inégalités systémiques<sup>43</sup>. La situation a de nouveau évolué avec l'adoption de la *Loi sur le cannabis* en 2018, qui a légalisé et réglementé ce secteur au Canada.

## De nombreux obstacles à la participation des Autochtones

Malgré la croissance du marché réglementé du cannabis, de nombreux Autochtones et leurs communautés ont été confrontés à des obstacles importants pour participer au marché légal du cannabis, à la fois en tant que détaillants et que producteurs.

En septembre 2024, les titulaires licences de production autochtones représentaient 5,6 % des 916 titulaires de licences au Canada<sup>44</sup>. Bien que la proportion de titulaires de licences autochtones corresponde à leur représentation dans la population totale, les types de licences détenues sont majoritairement concentrés dans les sites de culture et de transformation de type micro et pépinière, ce qui indique une part beaucoup plus faible du marché total.



**Il est à noter que 67,4 % des licences détenues par des Autochtones concernent des sites de microculture, de culture en pépinière et de microtransformation (sites de petite taille), alors que 47,2 % de l'ensemble des licences au Canada concernent ce type de sites<sup>45</sup>.**

De la même manière, moins de 1 % (soit 11 magasins) des 1 818 magasins de détail autorisés en Ontario appartiennent à des Autochtones<sup>46,47</sup>. Ces chiffres soulignent les défis persistants que rencontrent les entrepreneurs autochtones pour accéder au marché légal du cannabis et y prospérer. Leur participation limitée au marché légal du cannabis représente une occasion manquée de favoriser l'équité et l'autonomisation économique dans un secteur de notre économie en plein essor.

Le cadre juridique actuel proposé par la *Loi sur le cannabis* confère aux gouvernements fédéral et provinciaux l'autorité sur la production et la vente, ce qui créant un paysage complexe pour les entrepreneurs autochtones et la participation des Autochtones au secteur<sup>48,49</sup>.

L'accès au capital est un autre obstacle majeur identifié pour les communautés des Premières Nations et des Métis. Les restrictions associées au paragraphe 89(1) de la *Loi sur les Indiens*, qui empêchent l'octroi de prêts aux entreprises situées dans les réserves, et les problèmes systémiques plus généraux liés à l'accès au financement pour les entrepreneurs autochtones exacerbent ces difficultés<sup>50</sup>.

Les coûts associés aux cadres réglementaires provinciaux pour les magasins autorisés, de même que les réglementations fédérales et les coûts de démarrage considérables pour les producteurs de cannabis, ne font que décourager davantage la participation au marché.

Enfin, de nombreuses communautés cherchent encore à trouver un équilibre entre les avantages économiques du commerce autorisé du cannabis et la nécessité de privilégier la santé, la sécurité et la réduction des méfaits<sup>51</sup>. Cet équilibre requiert souvent une sensibilisation, une mobilisation et une planification communautaire approfondie.

## Occasions actuelles et futures d'améliorer l'accès au marché du cannabis

Plusieurs initiatives ont été lancées au cours des six années qui ont suivi la légalisation du cannabis afin de soutenir la participation des Autochtones au secteur et de comprendre les obstacles :

- Le Programme pour la préparation des collectivités aux possibilités économiques du gouvernement fédéral offre aux communautés des Premières Nations et des Inuit des fonds axés sur les projets, y compris les projets liés à des entreprises de cannabis.
- Le programme Agri-diversité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada vise à appuyer les peuples autochtones et d'autres groupes sous-représentés du secteur agricole canadien, incluant les producteurs de cannabis. Dans le cadre de ce programme de financement, les bénéficiaires sélectionnés peuvent recevoir un versement non remboursable allant jusqu'à 200 000 \$ par année, ou un maximum d'un million pendant la durée du programme.
- Santé Canada propose le Service de navigation pour les Autochtones qui vise à aider et à guider les demandeurs autochtones qui veulent obtenir leur licence, ainsi qu'un accès à des conseillers en obtention de licences liées au cannabis.

- En 2022, le gouvernement de la Colombie-Britannique a lancé le B.C. Indigenous Cannabis Fund (ICBF), qui vise à favoriser la participation autochtone, et le programme B.C. Indigenous Cannabis Product (BCIPC), qui vise à mettre en valeur les produits du cannabis des producteurs autochtones de Colombie-Britannique dans les magasins privés de vente au détail de cannabis.

Parallèlement, plusieurs études ont été menées pour cibler et surmonter les obstacles à la participation des Autochtones au secteur. En 2022, Santé Canada a engagé un dialogue avec des communautés des Premières Nations, les Inuit et les Métis afin de comprendre le point de vue autochtone sur la réglementation et la légalisation du cannabis. En 2023, le Sénat a examiné la participation des Autochtones au secteur et a formulé 13 recommandations. Ces recommandations soulignent la nécessité de mener des consultations approfondies, d'apporter des modifications législatives et de déployer des efforts de collaboration pour relever les défis liés à la compétence, à la réglementation et à l'application de la loi, afin d'assurer l'inclusion des Autochtones et leur participation équitable au marché du cannabis. Elles préconisent également un financement adéquat, des révisions du cadre de partage des taxes et des initiatives de recherche pour répondre aux besoins et aux préoccupations spécifiques des communautés autochtones<sup>52</sup>.

Cependant, une approche plus globale axée sur la réconciliation et l'élimination des obstacles systémiques sera essentielle pour assurer une participation autochtone durable et réussie au marché légal du cannabis. En favorisant un environnement inclusif qui respecte la souveraineté autochtone et soutient l'autonomisation économique, le Canada pourra progresser vers une intégration significative et durable des communautés autochtones dans cette industrie en croissance.



# Étude de cas – The Reef Store By The Lake



**Situé sur le territoire visé par le traité n° 3 dans le nord-ouest de l'Ontario, au sein de la Nation des Anishinabe de Wauzhushk Onigum, le magasin de vente au détail autorisé *The Reef Store By The Lake*, qui exerce ses activités en vertu du cadre de l'Ontario, a ouvert ses portes en décembre 2020.**



Ce magasin de vente au détail autorisé est le premier détenu et exploité par une Première Nation à avoir ouvert ses portes sur les trois existants dans la région de Kenora, et le seul situé au sein de la communauté anishinabe de Wauzhushk Onigum. Il offre une grande variété de produits artisanaux issus du cannabis, notamment des fleurs séchées, des joints préroulés, des vapoteuses, des produits comestibles, des huiles et des produits à usage topique<sup>53</sup>.

### **Favoriser l'autonomie de la communauté grâce à un modèle innovant de vente au détail de cannabis**

Imaginé dès les premiers jours qui ont suivi la légalisation du cannabis récréatif au Canada, le projet visant à créer l'établissement *The Reef Store By The Lake* a été porté par les leaders de la nation Wauzhushk Onigum et les membres de la communauté. Cette initiative a été considérée comme une occasion non seulement de tirer parti d'un nouveau marché connaissant une croissance rapide, mais aussi comme une occasion stratégique de créer des emplois durables pour la communauté et de générer des revenus pour combler les lacunes sociales et économiques au sein de cette dernière<sup>54</sup>.

Guidé par la culture et les valeurs de la communauté de Wauzhushk Onigum, *The Reef Store By The Lake* appartient à la Nation et il est exploité selon les normes établies par la province et la communauté<sup>55</sup>. Ce modèle de propriété collective d'entreprises au sein de la communauté garantit la création d'emplois pour les membres de la communauté et le réinvestissement des bénéfices dans la Nation Wauzhushk Onigum.

Les revenus générés par le magasin soutiennent diverses initiatives



communautaires, telles que les sports et les loisirs pour les enfants et les jeunes, les concours de pêche sur la glace et sur l'eau pour le rapprochement avec la terre, le financement du pow-wow annuel de la communauté, et l'organisation de soirées de peinture avec des artistes autochtones locaux pour favoriser le bien-être de la communauté<sup>56</sup>.

Cette approche permet à la Nation et aux communautés environnantes de contribuer directement au succès et à la durabilité de leurs entreprises locales.

### **Améliorer les connaissances et la sécurité**

La culture, la sécurité et l'éducation autour de l'usage du cannabis figurent parmi les valeurs fondamentales qui façonnent la philosophie du magasin. *The Reef Store By The Lake* offre une formation annuelle à ses employés, renforçant ainsi leurs connaissances des produits du cannabis et leurs usages, ce qui favorise des échanges éclairés avec la clientèle<sup>58</sup>. *The Reef Store By The Lake* s'engage également à sensibiliser ses consommateurs et à lutter contre la stigmatisation entourant le cannabis et ses usages. Les initiatives visant à soutenir l'éducation des consommateurs vont des discussions au point de vente, s'appuyant sur des ressources pédagogiques fournies par l'OCS, à des activités en magasin telles que le jeu « Cannabis Jeopardy ». L'accent est mis sur l'accès sécuritaire à des produits de cannabis récréatif testés et traçables, offerts sur le marché légal.

Des occasions de soutenir et de renforcer la participation des Autochtones dans l'industrie du cannabis ont été identifiées, notamment l'importance d'inclure les communautés autochtones dans l'ensemble des discussions relatives à l'industrie, tant au niveau provincial que fédéral.



# Méthodologie et notes



# À propos de notre méthodologie pour déterminer l'incidence du marché

Cette étude repose sur une analyse d'entrées-sorties pour estimer les retombées économiques du secteur canadien du cannabis entre 2018 et 2024. Les estimations tiennent compte des contributions des cultivateurs, des transformateurs et des détaillants qui détenaient un permis, sur les marchés du cannabis récréatif et médicinal, pour le Canada et la province de l'Ontario. Les estimations présentées dans ce rapport sont basées sur la méthodologie et les données décrites ci-dessous. D'autres sources et programmes de Statistique Canada ont fourni des données sur le secteur du cannabis qui diffèrent de celles que nous présentons; cela peut s'expliquer par des différences dans la méthodologie et l'étendue de l'étude.

Notre méthodologie cherche à déterminer comment les revenus et les dépenses associés aux activités et aux investissements en capitaux du secteur du cannabis se répercutent sur les économies canadienne et ontarienne en saisissant les retombées économiques directes, indirectes et induites.

Les **retombées économiques directes** sont associées aux revenus et aux dépenses d'exploitation du secteur du cannabis. Cela inclut les traitements et les salaires versés aux employés et la valeur économique ajoutée découlant des activités et des investissements du secteur.

Les **retombées économiques indirectes** ont trait aux activités des fournisseurs générées par la demande de biens et de services du secteur du cannabis. Cela inclut l'activité économique dans les secteurs de la fabrication, du transport et des services financiers.

Les **retombées économiques induites** se rapportent aux dépenses liées aux traitements et aux salaires gagnés en raison des activités du secteur du cannabis. Cela inclut, par exemple, les achats de biens et de services effectués par les employés du secteur du cannabis et les employés des fournisseurs du secteur.

Ces types de retombées économiques sont mesurés en termes de valeur ajoutée (au produit intérieur brut, ou PIB), de revenus du travail, d'emploi et de recettes de l'État.

La **valeur ajoutée (PIB)** fait référence à la valeur totale, sans double compte, des biens et des services produits sur le territoire d'un

pays ou d'une région au cours d'une période donnée. Cette valeur englobe le revenu des ménages découlant des salaires, traitements et revenus des entreprises non constituées en société, des bénéficiaires et d'autres revenus gagnés par les entreprises constituées en sociétés, et certaines formes de taxes.

Les **revenus du travail** représentent les revenus totaux des employés – traitements, salaires et contributions sociales des employeurs (p. ex., régime de retraite, assurance-emploi, indemnisation des accidentés du travail) – ainsi que les revenus du travail des travailleurs autonomes.

L'**emploi** est estimé sur le plan du travail effectué par des salariés et des travailleurs autonomes pour en tirer une rémunération ou un bénéfice, incluant le travail familial non rémunéré.

Les **recettes fiscales** font référence aux recettes fiscales des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, et aux recettes liées aux taxes à la production comme la TVH, les droits à l'importation, l'impôt sur les salaires et l'impôt foncier, les taxes d'accise et l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers. Notre analyse n'inclut pas les droits de licence annuels liés au secteur du cannabis, et ne fait pas de distinction pour

les revenus tirés des sociétés d'État.

Les revenus associés aux activités du secteur du cannabis sont fondés sur les données relatives aux ventes au détail (incluant le commerce en ligne) obtenues auprès de la Société ontarienne de vente du cannabis, de Statistique Canada et de Santé Canada. Les données sur le cannabis médicinal sont basées sur les données sur la taille du marché fournies par Prohibition Partners, Cowen & Co. et Brightfield Group. Les dépenses d'investissement du secteur du cannabis sont dérivées des données sur le recensement des entreprises de Statistique Canada, des données sur la taille des entreprises de Santé Canada et des données spécialisées de Deloitte sur les coûts moyens de construction et de rénovation dans le secteur du cannabis.



# Notes

1. Santé Canada, « [Le gouvernement du Canada dépose le rapport final sur l'examen législatif de la Loi sur le cannabis](#) », communiqué de presse du 21 mars 2024.
2. Statistique Canada, « [Tableau : 36-10-0124-01 Dépenses de consommation finale des ménages détaillées, Canada, trimestriel \(x 1 000 000\)](#) », consulté le 29 avril 2025.
3. McDonald, A.J., A. Cooper, A. Doggett, J. Halladay, K. Belisario, J. MacKillop, « [Association of recreational cannabis legalization with changes in medical, illegal, and total cannabis expenditures in Canada](#) » [en anglais], 2025, *International Journal of Drug Policy*, volume 139, p. 104793.
4. Hammond, D., D. Hong, S. Rundle, M. Iraniparast, B. Kilmer, E. Wadsworth, « [Transitions to legal cannabis markets: Legal market capture of cannabis expenditures in Canada following federal cannabis legalization](#) » [en anglais], 2025, *International Journal of Drug Policy*, volume 142, p. 104828.
5. Statistique Canada, « [Tableau : 20-10-0056-01 Ventes mensuelles du commerce de détail par province et territoire \(x 1 000\)](#) », consulté le 29 avril 2025; analyse de Deloitte.
6. *Ibid.*
7. Santé Canada (2025), « [Zones autorisées et données du marché](#) », consulté le 22 janvier 2025; analyse de Deloitte.
8. Ville de Mississauga, « [City Opts Out of Privately-Operated Retail Cannabis Stores](#) », communiqué de presse [en anglais], 12 décembre 2018.
9. Ville de Mississauga, « [Mississauga Council Opts in for Retail Cannabis Stores](#) », communiqué de presse [en anglais], 20 avril 2023.
10. La Presse canadienne, « [Mississauga is finally getting legal pot shops, nearly 5 years after legalization](#) » [en anglais], 19 avril 2023.
11. Ville de Mississauga, [Corporate report – Cannabis Retail Sales Update](#) [en anglais], 2023.
12. Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, « [Liste des municipalités de l'Ontario qui interdisent ou autorisent les magasins de vente au détail de cannabis](#) », consulté le 26 février 2025.
13. Société ontarienne du cannabis (11 avril 2025), Mississauga Sales & Store Count, non publié.
14. *Ibid.*
15. Statistique Canada, « [Tableau 33-10-0766-01 Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, régions métropolitaines de recensement et subdivisions de recensement, décembre 2024](#) », consulté le 3 mars 2025.
16. *Ibid.*
17. Société ontarienne du cannabis (2025, mai 23), Q3 2024-2025 illegal market estimated, non publié.
18. Société ontarienne du cannabis (11 avril 2025), *Analysis of OCS-commissioned research with adult Ontarians*, non publié.
19. *Ibid.*
20. *Ibid.*
21. *Ibid.*
22. Statistique Canada, « [Les tableaux des ressources et des emplois](#) », consulté le 22 janvier 2025.
23. Agence canadienne d'inspection des aliments, [Biologie du Cannabis sativa L. \(Cannabis, chanvre, marijuana\)](#), 2021.
24. BDSA, « [BDSA Forecasts Global Legal Cannabis Sales to Hit \\$58 Billion in 2028](#) » [en anglais], consulté le 28 février 2025.
25. BDSA, « [Growing Acceptance of Legal Cannabis and the Impact on Ingestibles](#) » [en anglais], consulté le 28 février 2025.
26. Santé Canada, [Examen législatif de la Loi sur le cannabis : rapport sur ce que nous avons entendu](#), 2023.
27. X
28. *Ibid.*
29. *Ibid.*
30. Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, [Rapport annuel 2023-2024](#), 2024.
31. Statistique Canada, « [La consommation de cannabis au Canada](#) », consulté le 4 mars 2025.
32. Statistique Canada, « [Tableau 33-10-0764-01 Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, décembre 2024](#) », données extraites le 25 février 2025.
33. Gouvernement du Canada, « [Enquête canadienne sur le cannabis de 2023 : sommaire](#) », consulté le 26 février 2025.
34. Statistique Canada, « [Tableau 36-10-0124-01 Dépenses de consommation finale des ménages détaillées, Canada, trimestriel \(x 1 000 000\)](#) », consulté le 11 mars 2025.
35. Centre pour l'évaluation des politiques en matière de drogues, [How Diverse is Canada's Legal Cannabis Industry? Examining Race and Gender of its Executives and Directors](#) [en anglais], 2020.
36. Statistique Canada, « [Le recensement canadien, un riche portrait de la diversité ethnoculturelle et religieuse au pays](#) », 2022.
37. Centre pour l'évaluation des politiques en matière de drogues, [Towards a More Equitable Cannabis Industry in Ontario : Enabling an Inclusive, Diverse, and Vibrant Legal Market](#), à venir (2025).
38. Maghsoudi, N., A. Owusu-Bempah, D. Werb, [A Roadmap for Cannabis Equity in Canada to Inform the Legislated Review of the Cannabis Act](#), 2023, Toronto : Centre on Drug Policy Evaluation.
39. Padamsey, Sameer. Entrevue avec Deloitte au moyen de Microsoft Teams. Le 3 mars 2025; Roach, Abi. Entrevue avec Deloitte au moyen de Microsoft Teams. Le 3 mars 2025; Conville, Steven. Entrevue avec Deloitte au moyen de Microsoft Teams. Le 5 mars 2025.
40. Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, [Donner aux femmes les moyens de réussir en affaires : observations et recommandations](#), 2023.
41. Roach, Abi. Entrevue avec Deloitte au moyen de Microsoft Teams. Le 3 mars 2025; Conville, Steven. Entrevue avec Deloitte au moyen de Microsoft Teams. Le 5 mars 2025.
42. Le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone, [Connaissances, perspectives et utilisation du cannabis dans les populations autochtones du Canada, dans le contexte de la légalisation du cannabis : analyse de la documentation](#), 2023.
43. Owusu-Bempah A., A. Luscombe, « [Race, cannabis and the Canadian war on drugs: An examination of cannabis arrest data by race in five cities](#) » [en anglais], 2021, *International Journal of Drug Policy*, volume 91, p. 102937.
44. Santé Canada, « [Données sur les demandes de licence et les licences commerciales liées au cannabis](#) », consulté le 20 mars 2025.
45. *Ibid.*
46. Société ontarienne du cannabis, [Summary Report on Indigenous Cannabis Stores](#), 2025, non publié.
47. Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, « [État d'avancement des demandes en vigueur de magasin de vente au détail de cannabis](#) », consulté le 10 avril 2025.
48. Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique, [Cannabis Tool Kit](#) [en anglais], 2021.
49. Ralliement national des Métis, [Cannabis and the Métis Nation: Impacts, Perspectives, and Recommendations for Action](#) [en anglais], 2023.
50. Le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone, [Connaissances, perspectives et utilisation du cannabis dans les populations autochtones du Canada, dans le contexte de la légalisation du cannabis : analyse de la documentation](#), 2023.
51. Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique, [Cannabis Tool Kit](#) [en anglais], 2021.
52. Sénat du Canada, [Vu de l'extérieur : La mise en œuvre de la Loi sur le cannabis et ses effets sur les peuples autochtones](#), 2023.
53. Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, « [Magasins de vente au détail de cannabis en Ontario](#) », consulté le 10 avril 2025.
54. Skead, Allesen. Entrevue avec Deloitte au moyen de Microsoft Teams. Le 4 mars 2025;
55. X
56. X
57. X



## [www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)

### À propos de Deloitte

Chez Deloitte, notre raison d'être est d'avoir une influence marquante. Nous existons pour inspirer et aider nos gens, nos organisations, nos collectivités et nos pays à prospérer en créant un avenir meilleur. Notre travail soutient une société prospère où les gens peuvent s'épanouir et saisir des occasions. Il renforce la confiance des consommateurs et des entreprises, aide les organisations à trouver des moyens créatifs de déployer des capitaux, habilite des institutions sociales et économiques justes, fiables et efficaces, et permet à nos amis, à nos familles et à nos collectivités de profiter de la qualité de vie qui accompagne un avenir durable. Étant le plus grand cabinet de services professionnels détenu et exploité à 100 % par des Canadiens dans notre pays, nous sommes fiers de travailler aux côtés de nos clients pour avoir une influence positive sur tous les Canadiens.

Deloitte offre des services de premier plan dans les domaines de la consultation, de la fiscalité et des services juridiques, des conseils financiers, de l'audit et de la certification ainsi que des conseils en gestion des risques à près de 90 % des sociétés du palmarès Fortune Global 500<sup>MD</sup> et à des milliers de sociétés fermées. Nous réunissons des compétences, des perspectives et des services de classe mondiale pour aborder les enjeux d'affaires les plus complexes de nos clients.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et de ses filiales, veuillez consulter [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).

Pour en apprendre plus sur Deloitte Canada, veuillez nous suivre sur [LinkedIn](#), [X](#), [Instagram](#) ou [Facebook](#).

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.